

## Les autres commissions où nous intervenons

### Le CTSD

#### Comité technique spécial départemental

Comité composé de représentant-e-s de l'administration et des personnels. **Rôle** : Il est présidé par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) qui y présente les DHG (Dotation Horaire Globale) des collèges, les compléments de service des enseignant-e-s, les moyens de surveillance des collèges, etc. **Il permet à vos représentants d'apporter l'expérience du terrain et de peser en faveur d'amélioration des projets présentés par l'administration.**

### La CAPA

#### Commission Administrative Paritaire Académique

Composée de représentant-e-s de l'administration et des personnels. **Rôle** : Elle est chargée de toutes les questions relatives à la carrière (mutations, révisions de notes, changement d'échelon...). **Elle permet de vérifier le travail réalisé par l'administration, de corriger les erreurs (non négligeables sur les mutations) et de vous défendre face à l'administration.**

## Vos interlocuteurs

L'équipe du SNES—FSU du Cher avec, de gauche à droite :



- Régis ESPANNET, Collège Littré, Lettres, CDEN
- Matthieu PICHARD, Lycée Marguerite de Navarre, SVT, Co-secrétaire départemental, CTSD, CDEN
- Cyril DERAÏ, Collège Irène Joliot-Curie, Physique-Chimie, Co-secrétaire départemental, CHSCTD
- Thomas ARMAND, Collège Béthune Sully, SVT, Trésorier, CTSD
- Sylvie BERGER, Lycée Marguerite de Navarre, Psy-EN, Secrétaire départemental FSU, CHSCTD, CTSD, CDEN
- Christophe CHARRIERE, Lycée Henri—Brisson, Electrotechnique

Sont absentes de la photos mais participent à la vie du bureau :

- Danièle PICHON, Collège Jean Renoir, Lettres
- Marie LAMY DE LA CHAPELLE, Collège Voltaire Lettres

### Le CDEN

#### Conseil départemental de l'éducation nationale

Ce conseil regroupe des élus du personnel, des représentants de l'administration, des élus locaux et des parents d'élèves. **Rôle** : Présidé par le préfet, il émet un avis sur la carte scolaire et sur les moyens alloués. **Le conseil départemental permet à vos représentants de vous défendre en s'appuyant sur la politique scolaire défendue par leur syndicat, conformément à ses mandats.**

### La commission de réforme

**Rôle** : Cette instance consultative paritaire (médecins, représentant-e-s de l'administration et des personnels) est convoquée pour donner un avis sur le dernier **renouvellement de la disponibilité d'office pour raisons de santé, la mise en retraite pour invalidité totale et définitive, et sur la reconnaissance d'un accident de service, d'une maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions.**



Le SNES—FSU du Cher,  
une équipe mobilisée pour la profession

## Édito : les masques tombent



### Des enseignants de terrain pour vous défendre

Le SNES-FSU est un syndicat qui attache de l'importance à la réalité du terrain.

Tous nos militants et nos militantes sont avant tout professeur-e-s, CPE ou Psy-EN, et exercent en collège et/ou en lycée indépendamment de leur engagement syndical.

### Contacts :

Au S2 (section départementale) :

☎ 02 48 24 53 54

✉ snes18@orleans.snes.edu

f <https://www.facebook.com/snesfsu.cher/>

Au S3 (section académique) :

☎ 02 38 780 780

✉ s3orl@snes.edu

@ <http://www.orleans.snes.edu/>

Après quelques mois à la tête de l'Etat, le président Macron a confirmé toutes nos inquiétudes. D'un côté une avalanche de mesures négatives pour les fonctionnaires et les salariés et de l'autre côté, une complaisance affichée envers le MEDEF et des mesures fiscales en faveur des plus fortunés. Si le président avait fait vœu d'augmenter le salaire des fonctionnaires lors de la campagne, il ne parle plus désormais que de le maintenir. Cependant avec la hausse de la CSG, le gel du point d'indice et le retour des jours de carence, ce n'est pas un maintien mais une réelle perte de pouvoir d'achat que nous subissons. De la même manière, les revalorisations liées au PPCR prévues en 2018 sont reportées sans annonce de date précise.

A la veille des vacances, le Ministre de l'EN a déjà annoncé deux dispositifs : rentrée en musique et devoirs faits. Coutumier des idées lancées à la va-vite, il marque ainsi le départ d'une gouvernance floue qui conduit à une rentrée difficile dans les établissements. Des difficultés accentuées par la disparition des contrats aidés aggravant la diminution du nombre d'adultes face aux élèves. Malgré des avancées obtenues sur la réforme du collège (possibilité de choisir entre AP et/ou EPI, bilangues, classes européennes...), les horaires et les moyens ne changent pas. Ce n'est pas anodin, cela permet au ministre d'accroître l'autonomie des établissements en leur demandant de choisir localement les enseignements dispensés. Le renforcement de cette autonomie conduit, à terme, à l'idée du recrutement des enseignants par les chefs d'établissements. Quels seront les choix faits par nos principaux et proviseurs quand ils se verront allouer des moyens de recrutement. Prendront-ils deux enseignants agrégés ou trois enseignants certifiés ? Alors que la précédente réforme a monté les

équipes disciplinaires les unes contre les autres à cause des marges horaires, des dédoublements et des enseignements de compléments, cette mesure renforcera l'individualisme au détriment du solidaire et du collectif si précieux dans nos métiers.

Les premières rencontres entre gouvernement et syndicats ont révélé des méthodes de négociations sociales alarmantes. Derrière un discours médiatique centré sur la confiance, la réalité est bien différente. Les documents de travail sont révélés au moment des négociations et récupérés à la fin des réunions ce qui ne permet pas une analyse satisfaisante des projets de lois. Le gouvernement espère ainsi limiter la représentativité des personnels afin d'avancer plus vite dans ses « transformations » libérales.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir des syndicats forts pour défendre les personnels. Et vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour vous écouter, vous défendre et vous représenter dans les différentes commissions. Cette année encore, nous nous sommes battus sur tous les fronts pour vous soutenir, que ce soit pour vous conseiller pour vos mutations ou vous défendre en cas de difficulté. Mais nos actions sont directement liées au nombre de nos syndiqué-e-s et à leur cotisation (déductible des impôts). Nous sommes plus forts ENSEMBLE. C'est pourquoi, dans cette période politiquement et socialement difficile, nous faisons appel à vous pour donner encore plus de poids et de représentativité à un syndicat qui œuvre pour vous et qui souhaite faire entendre, encore et toujours, votre voix à ce gouvernement.

Vous trouverez un bulletin d'adhésion dans cette publication. Vous pouvez également adhérer en ligne sur le site du Snes : [www.snes.edu](http://www.snes.edu). (Mensualisation possible).

Matthieu Pichard

## Des personnels mobilisés, accompagnés, peuvent gagner

### Lutte au collège de Sancoins



Le 30 mars, lors de la tenue d'une HMIS par le SNES-FSU, les personnels ont décrit une **situation très difficile : réunions inutiles, nombreuses et interminables, interventions du chef d'établissement pendant les cours, sorties imposées... le collège était désorganisé. Les personnels, très affectés, n'avaient pour seule aspiration que de pouvoir faire leur travail dans des conditions normales.** Ils souhaitaient la médiation du directeur académique (DASEN). A l'issue de cette HMIS, une lettre lui a été adressée.

Une nouvelle HMIS a été posée en avril afin de suivre la situation: les interventions du DASEN n'avaient eu aucune incidence. Les personnels ont été reçus en audience (sans ac-

compagnement syndical) par le DASEN. L'audience a été mal vécue, l'administration donnant le sentiment de soutenir le chef d'établissement (CE).

Une médiation a été organisée avec la venue de l'inspectrice vie scolaire (IPR). Même si les personnels ont apprécié sa venue et les entretiens qu'elle a menés, le compte rendu qui en est ressorti ne soutenait pas suffisamment les personnels et poussait le bouchon jusqu'à leur proposer un stage « créer un climat scolaire serein ».

À la demande des personnels, la FSU a déposé un préavis de grève. Ils se sont mis en grève trois jours durant et le SNES-FSU a été à leurs côtés pour les soutenir. Le DASEN et l'IPR se sont déplacés. Le CE est resté dans le déni et a persisté dans son mode de management. **Enfin, les collègues ont reçu un courrier du chef d'établissement dans lequel il annonçait son départ.**

Malgré les tentatives du CE pour discréditer les enseignants, ceux-ci, accompagnés par le SNES-FSU, ont fait la démonstration d'une **grande solidarité** et d'une **ténacité sans faille**. S'il reste de l'amertume et de la souffrance, notamment liées au manque de soutien de la hiérarchie, **leur lutte a permis une sortie de crise.**

### Lutte pour des conditions d'évaluation dignes lors de l'EAF



Fin Janvier, des groupes d'information et d'organisation, de la session 2017 de l'EAF, se sont très mal passés. On parlait de **84 copies par correcteur**, dans un intervalle de temps étreint, dans des centres parfois éloignés. Ceci, en sus de surveillances importantes des épreuves écrites, ce qui ne permettait pas de prendre un temps suffisant d'étude des descriptifs pour une évaluation sereine à l'oral.

Après une première intervention du SNES-FSU, les conditions de passage de l'EAF ont été réévaluées afin de **« de maintenir la charge de travail par enseignant à un niveau identique à l'an passé : 70 copies par enseignant et 70 candidats à l'oral, épreuves orales organisées sur 6 jours au lieu de 5 jours afin de diminuer le nombre de candidats interrogés par jour. »**

Un premier pas à mettre à l'actif des mobilisations des personnels et du SNES-FSU. Néanmoins, cette « charge de tra-

vail » était déjà lourde l'an dernier, il a donc fallu continuer l'action afin qu'elle devienne supportable.

Au 22 mars, d'autres propositions ont été faites par le rectorat : renfort d'un examinateur par centre (ce qui permettait de passer à **65 candidats maximum à l'oral et à l'écrit**) et d'avancer la date de la réunion d'harmonisation au 7 juillet.

Afin de maintenir la pression, des AG ont été organisées et une pétition en a émergé. Elle a rencontré un large écho et a ensuite été remise lors d'une audience avec la rectrice.

Il a ainsi été décidé :

- e** qu'une note soit envoyée aux chefs d'établissement pour que les collègues faisant passer les oraux ne soient pas sollicités par les surveillances de bac;
- e** que les collègues qui ont des difficultés (charge lourde, trajet ...) les fassent remonter en passant par leur chef d'établissement;
- e** que la réserve tourne, puisqu'elle est constituée par les collègues du 45 et du 37 en majorité, et que vérification soit faite que tout le monde soit bien mobilisé.

**Un groupe de travail est prévu pour le premier trimestre de l'année 2017/18 afin de travailler à l'amélioration des conditions d'examen.**

## Carrières : les nouvelles grilles d'avancement

### Certifiés, CPE, Psy-EN

Classe normale			Hors-classe			Classe exceptionnelle		
Échelon	INM 2017	Durée	Échelon	INM 2017	Durée	Échelon	INM 2017	Durée
1	383 (+34)	1	1	570	2	1	690	2
2	436 (+53) **	1	2	611	2	2	730	2
3	440	2	3	652	2,5	3	770	2,5
4	453	2	4	705	2,5	4	825	3
5	466	2,5	5	751	3	5	920	1
6	478	3 ou 2 *	6	793	3	6	967	
7	506	3						
8	542	3,5 ou 2,5 *						
9	578	4						
10	620	4						
11	664							

\* Réduction d'un an de la durée pour 30 % des collègues.  
\*\* Personne n'est au 2<sup>e</sup> éch. en 2017-2018.  
INM = indice nouveau majoré

### Agrégés

Classe normale			Hors-classe			Classe exceptionnelle		
Échelon	INM 2017	Durée	Échelon	INM 2017	Durée	Échelon	INM 2017	Durée
1	443 (+64)	1	1	745	2	1	825	2,5
2	493 (+50) **	1	2	791	2	2	920	1
3	497	2	3	825	3	3	967	1
4	534	2						
5	569	2,5						
6	604	3 ou 2 *						
7	646	3						
8	695	3,5 ou 2,5 *						
9	745	4						
10	791	4						
11	825							
			HEA 1	885	1	HEA 1	885	1
			HEA 2	920	1	HEA 2	920	1
			HEA 3	967		HEA 3	967	1
			HEB 1	967	1	HEB 1	967	1
			HEB 2	1008	1	HEB 2	1008	1
			HEB 3	1062		HEB 3	1062	

\* Réduction d'un an de la durée pour 30 % des collègues.  
\*\* Personne n'est au 2<sup>e</sup> éch. en 2017-2018.  
INM = indice nouveau majoré

## CHSCT : agir sans relâche pour améliorer les conditions de travail

Pierre angulaire de l'action syndicale, la défense du travail et d'une de ses composantes, les conditions de travail, motive l'action du SNES18 au quotidien.

Le CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) du Cher est un levier majeur dans l'optique d'une amélioration de nos conditions de travail. Les 4 élus FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP) sur 7 au total n'ont cessé d'y œuvrer pour veiller à la sécurité des personnels (amiante, produits radioactifs ou chimiques, installations électriques, ...) ainsi qu'à la préservation de leur santé tant mentale que physique trop souvent mise à mal par les réformes ou le management. Ce faisant, ils participent à l'amélioration de la qualité du travail et donc du service public proposé aux usagers.

Dans le cher, outre les 3 CHSCT annuels et la tenue d'heures syndicales à la demande des personnels, la FSU a obtenu:

- e** La visite régulière d'écoles, de collèges et de lycées avec rapport de l'ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) puis suivi de l'application des préconisations et remarques par un groupe de travail émanant du CHSCT. En 2016/2017, nous avons visité le lycée Jean Moulin de Saint Amand-Montrond, le collège de Sancerre ainsi que les écoles maternelles et primaires des Barbottes;
- e** La remonté des fiches du RSST (registre santé et sécurité au travail) pour analyse en groupe de travail émanant du CHSCT à toute fin de solutionner la situation décrite.

Mais l'action du SNES-FSU 18 en ce domaine va bien au delà de cette instance, et c'est à notre réseau de correspondants présents dans tous les établissements que nous devons notre ré-

activité et notre capacité d'agir avant que les problèmes ne deviennent inextricables et dommageables.

Notre expertise en ce domaine se fonde sur l'expérience et le conseil apportés par nos élus aux CHSCT académique et ministériel ainsi que par la présence au sein de la FSU de spécialistes dans les domaines recouverts par le CHSCT issus de différents corps de métiers : professeurs, CPE, universitaires, chefs d'établissements, inspecteurs.

**Pour signaler des conditions pouvant induire une dégradation de votre santé mentale ou physique ou posant un problème de sécurité, faites un signalement au CHSCT en contactant Sylvie Berger, secrétaire FSU du CHSCT du Cher, à l'adresse chsctd-sec-18@ac-orleans-tours.fr ou au 02 48 24 53 54.** Vous pouvez en parallèle remplir une fiche du RSST (registre santé et sécurité au travail) et en faire copie à Sylvie Berger. Le RSST alerte de toute altération des conditions de travail, de tout problème relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail. Les risques psychosociaux tels les violences externes (insultes, menaces...), les violences internes (harcèlement, agressions...) ainsi que des situations induisant une forte augmentation du stress peuvent y figurer. Le chef d'établissement doit indiquer sur ce document la suite qu'il envisage de donner à chaque signalement. Le RSST est présenté à la CHS et/ou au CA de l'établissement et une synthèse est présentée au CHSCT.

**Aux élections professionnelles 2018, pour une défense efficace de vos conditions de travail, votez pour les candidats du SNES-FSU!**

Cyril DERAY, Co-Secrétaire départemental du SNES-FSU, élu au CHSCT du Cher